

## P R E A V I S M U N I C I P A L

55/2005

### CREATION D'UNE PORTE D'ENTREE – ROUTE DE CRASSIER

#### DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### ***Préambule***

La Municipalité de Chésereux a entrepris au début de l'année 2001 l'étude de réaménagement de l'espace public du village, afin de solutionner les multiples problèmes qui nuisent à la qualité de vie des habitants. L'étude s'est achevée en été 2002 par des avant-projets qui proposent pour tout le réseau (les axes cantonaux en traversée du village et les routes communales) des mesures de réaménagement.

Menée par le bureau Urbaplan à Lausanne, elle a été suivie par la Municipalité de Chésereux et les résultats, à savoir les avant-projets à l'échelle 1:500, ont été avalisés par cette dernière. A plusieurs reprises, des consultations ont eu lieu entre la commune, le bureau mandaté, le voyer de l'État et le Service des Routes. Le 29 mai 2001, l'étude a été présentée à la SCEP (Sous-Commission Espaces Publics) du DINF, qui en a approuvé la démarche, les principes émis, ainsi que la perspective de leur mise en oeuvre. Depuis lors ce document sert du schéma directeur pour l'établissement des projets ponctuels.

#### ***Création d'une porte d'entrée Route de Crassier ( RC12c)***

L'étude générale de mise en oeuvre présente des premières mesures de ralentissement de la vitesse sur trois routes en entrée de village (rte de Crassier, rte de Grens et rte de Chiblins), accompagnées de mesures plus sévères à l'intérieur de la localité. Ces portes d'entrées ont pour objectif de marquer clairement l'arrivée dans un village et d'occasionner un premier ralentissement de la vitesse. Il présente également l'avantage d'empêcher les dépassements avant la sortie du village.

Après le réaménagement de la chaussée sur la route de Crassier et la construction du modérateur de vitesse, la création d'une porte d'entrée, à la hauteur du hangar agricole nouvellement construit, permet de compléter avantageusement les mesures déjà prises.

Dans l'optique d'une modification future des zones constructibles côté « Lac » de la route de Crassier, cet aménagement permettra un marquage net de l'entrée du village tout en agissant comme première mesure de ralentissement.

## Aménagement

### Porte d'entrée

La porte d'entrée projetée, à l'instar de celle de la route de Chiblins, présente un îlot central et des voies de circulation de 2 m 90 de large, complétées par un espace franchissable supplémentaire pour les véhicules agricoles ou les trains routiers de 40 cm environ. Le type de bordure choisi est identique à celui qui sera utilisé pour le réaménagement du carrefour au centre du village, soit des bordures en granite de 20 centimètres de large, présentant un bord vertical de 5 cm de haut, puis un pan oblique de 5 centimètres de haut sur 10 centimètres de large, et complété finalement par un plat horizontal de 10 centimètres. Deux rangées de pavés complèteront cet espace.

La création de cet îlot d'environ 3 mètres 30 de large permet de créer un déplacement assez conséquent de la chaussée, aussi bien en entrée qu'en sortie du village (pratiquement une largeur de chaussée).

La végétation prévue à l'intérieur de cet îlot est similaire à celle placée actuellement à la chicane de la route de Crassier, présentant une hauteur maximale de 60 cm afin d'assurer une visibilité parfaite dans ce nouvel aménagement.

Il est prévu enfin la plantation de cinq arbres de chaque côté de la route afin de renforcer cet élément de modération et de marquer de manière évidente l'entrée du village.

### Coût de la réalisation

• Aménagement porte d'entrée	Fr.	94'000.00
• Aménagement îlots	Fr.	7'500.00
• Arborisation extérieure, 10 pièces	Fr.	15'000.00
• Marquage et signalisation	Fr.	3'500.00
• Honoraires d'études et direction des travaux	Fr.	17'000.00
• Etude et coordination avec l'ingénieur	Fr.	3'500.00
• Réserve et imprévus	Fr.	<u>6'800.00</u>

Total HT Fr. 147'300.00

TVA 7,6 % (arrondi) Fr. 11'200.00

**Total TTC Fr. 158'500.00**

=====

### Décision :

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal de Chésereux

vu le présent préavis,  
ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,  
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la route de Chiblins**
2. **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 158'500.00 (cent cinquante huit mille cinq cents) pour le financement de ces travaux, à prélever sur la trésorerie courante.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

J. Ansermet

La Secrétaire a.i. :

R. Jaquinet